Accusé de réception en préfecture 067-216704379-20240404-06-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

## Département du Bas-Rhin

### Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation:

14 mars 2024

Date de publication:

05 avril 2024

Administrateurs en fonction: 17

Présents: 10 Absents: 7 Procurations: 0

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 mars 2024

Etaient présents sous la présidence de, M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Carine OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Marc KALINOWSKI, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir: 0

Absents excusés: 5 Mme Béatrice STEFANIUK M Michel OBERLE Jean-Robert WILT M Jean-François SCOT Mme Sabrina MILLETTI Absents non excusés : 2 Mme Laurence WAGNER Mme Marie-Antoinette KLEIN

# Délib n°06-2024 – Approbation du Procès-Verbal du 13/03/2024

Le Procès-Verbal des délibérations du Conseil d'Administration a été diffusé à l'ensemble des membres.

Des modifications peuvent être demandées par les membres du Conseil d'Administration, soit par écrit, soit oralement. Ces modifications seront mentionnées au Procès-Verbal de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter le Procès-Verbal.

## Délibération

Le Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour délibération conforme, le 04 avril 2024

Le Président, Stéphane LEYENBERGER

Le Secrétaire de séance Damien RIHOUX

Accusé de réception en préfecture 067-216704379-20240404-07-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

## Département du Bas-Rhin

## Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation:

14 mars 2024

Date de publication:

05 avril 2024

Administrateurs en fonction: 17

Présents: 10 Absents: 7 Procurations: 0

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 mars 2024

Etaient présents sous la présidence de, M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Carine OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Marc KALINOWSKI, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir: 0

Absents excusés: 5 Mme Béatrice STEFANIUK M Michel OBERLE Jean-Robert WILT M Jean-François SCOT Mme Sabrina MILLETTI Absents non excusés : 2 Mme Laurence WAGNER Mme Marie-Antoinette KLEIN

# Délib. n°07-2024 - Vote du Budget Primitif 2024

En 2024 le CCAS poursuivra ses efforts pour maintenir une offre de service de qualité :

- Une action sociale « socle » intégrant :
  - o L'accueil et l'accompagnement social polyvalent
  - o Le point d'information du demandeur de logement social
  - o Les aides sociales légales : domiciliation, aides sociales départementales, enterrements
  - o Les aides sociales facultatives : alimentaires, financières, cantine et activités enfants
  - O La mise à l'abri de publics en grande précarité : logements d'urgence et temporaires, accueil de personnes déplacées d'Ukraine aux Marronniers
- Les subventions aux associations
- La fête des Lumières de la solidarité
- Le plan d'action et autres actions spécifiques en faveur des seniors
- La gestion et l'animation de la résidence intergénérationnelle des Marronniers
- La promotion de la santé mentale
- Le développement d'actions en faveur de l'inclusion de personnes en situation de handicap

Pour mettre en œuvre l'ensemble de nos missions en 2024, il est proposé un budget de fonctionnement de 747 280 € en augmentation de 4.3%, soit 31 027.94 € par rapport au budget prévisionnel de 2023.

Accusé de réception en préfecture 067-216704379-20240404-07-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

### **BUDGET PREVISIONNEL 2024**

## I La section de fonctionnement

## Présentation par chapitres

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	236 845.00	228 130.00	-3.68%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	373 200.00	401 200.00	+7.50%
042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	38 700.00	34 000.00	-12.14%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	66 000.00	81 700.00	+23.78%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 400.00	1 400.00	0%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	107.06	850.00	+693.95%
TOTAL FONCTIONNEMENT	716 252.06	747 280.00	+4.33%

RECETTES	BP 2023	BP 2024	Variations
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	5 600.00	9 000.00	+60.714
DIVERSES			
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	360 012.06	388 880.00	+8.02%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	318 600.00	325 400.00	+2.13%
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 040.00	24 000.00	-25.09%
TOTAL FONCTIONNEMENT	716 252.06	747 280.00	+4.33%

# Présentation par antennes

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation
ADMINISTRATION GENERALE	304 627.06	320 690.00	+5.27%
ACTION SOLIDARITE	58 255.00	75 925.00	+30.33%
ACTION SANTE	4 700.00	4 300.00	-8.51%
BOUTIQUE ALIMENTAIRE	40 000.00	40 000.00	0
MARRONNIERS	217 720.00	219 940.00	+1.02%
LOGEMENTS TEMPORAIRES ET D'URGENCE	18 250.00	6 250.00	-65.75%
QUARTIER PRIORITAIRE (PRE)	72 600.00	80 075.00	+10.30%

RECETTES	BP 2023	BP 2024	Variation
ADMINISTRATION GENERALE	302 653.75	319 000.00	+5.40%
ACTION SOLIDARITE	8 000.00	13 600.00	+70%
ACTION SANTE	4 000.00	3 500.00	-12.50%
BOUTIQUE ALIMENTAIRE	0.00	0.00	0
MARRONNIERS	320 600.00	330 000.00	+2.93%
LOGEMENTS TEMPORAIRES ET D'URGENCE	11 307.06	12 600.00	+11.43%
QUARTIER PRIORITAIRE (PRE)	69 691.25	68 580.00	-1.60%

# Administration générale

- La hausse de dépenses de 16 062 € est principalement liée à l'augmentation de la masse salariale.
- La hausse de recettes de 16 347 € est due à la subvention d'équilibre de la Ville.

# Action solidarité

- La hausse des dépenses de 17 670 € est liée aux augmentations des aides enfance, des subventions versées aux associations et du coût de la fête des aînés
- La hausse des recettes de 5 600 € est liée à la subvention de la Communauté de Communes pour la tenue du Point d'Information du demandeur de logement social.

Accusé de réception en préfecture 067-216704379-20240404-07-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

RECETTES	BP 2023	BP 2024	Variation
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	84 035.26	65 564.78	-21.98%
040 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	38 700.00	34 000.00	-12.14%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 000.00	6 000.00	+20%
TOTAL INVESTISSEMENT (avec report)	127 735.26	105 564.78	-17.36%

- Le report de résultat d'investissement 2023 est de 65 564.78 €
- L'ordre de transfert entre sections correspond à la dotation aux amortissements pour 2024.

Il est demandé au Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, d'adopter ce point.

# III. Vue d'ensemble du budget primitif

Notre budget global s'élève à 852 844.78 €, avec :

- Une section de fonctionnement de 747 280.00 €
- Une section d'investissement de 105 564.78 €

FONCTIO	DNNEMENT	FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du		
VOIE	présent budget	747 280.00	747 280.00
	002 Solde d'exécution de la section		
	fonctionnement reporté	0	0
	Total de la section fonctionnement		
	(R.A.R + Résultat + Crédits votés)	747 280.00	747 280.00
INVESTIS	SSEMENT	INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du		
VOIE	présent budget (y compris le compte 1068)	105 244.78	40 000.00
	001 Solde d'exécution de la section		
	d'investissement reporté		65 564.78
	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice		
	précédent	320.00	_ 0
	Total de la section d'investissement		
	(R.A.R + Résultat + Crédits votés)	105 564.78	105 564.78
	Total du Budget	852 844.78	852 844.78

Nous soumettons ce budget à l'approbation du Conseil d'Administration.

### Délibération

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité le vote du budget du CCAS par chapitre pour un montant total de 852 844.78 € dont 105 564.78 € en investissement (reste à réaliser compris) et 747 280.00 € en fonctionnement.

Pour délibération conforme, le 04 avril 2024

Le Président, Stéphane LEYENBERGER Le Secrétaire de sea Damien RIHOUS

Accusé de réception en préfecture 067-216704379-20240404-07-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

## Action santé

La très légère baisse de dépenses de 400 € et de recettes de 500 € consiste en un petit réajustement du budget des actions de promotion de la santé mentale.

# Boutique alimentaire

Maintien de la subvention annuelle

## Marronniers

- Les charges liées à la résidence des Marronniers sont quasiment stables, avec une très légère hausse de 2220€.
- La hausse de recettes de 9 400 € correspond à des encaissements de loyers et de redevances d'ordures ménagères plus importants.

# Logements temporaires et d'urgence

- La baisse de dépenses de 12 000 € correspond au retour à un coût plus raisonnable des fluides et à une réduction des petits travaux prévus.
- La hausse des recettes de 1 292 € est liée principalement aux encaissements de redevance.

## Programme de réussite éducative

- La hausse des dépenses de 7 475 € correspond à une augmentation de la masse salariale.
- Les recettes sont quasi stables avec un léger réajustement de 1 111 € à la baisse.

### II. La section d'investissement

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 000.00	6 000.00	+20%
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	35 000.00	32 000.00	-8.57%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 895.60	43 244.78	-19.76%
040 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE	32 040.00	24 000.00	-25.09%
SECTIONS			
TOTAL INVESTISSEMENT	125 935.60	105 244.78	-16.43%

RESTE A REALISER	1799.66	320.00
TOTAL INVESTISSEMENT (y compris RAR)	127 735.26	105 564.78

Nos investissements seront financés par nos dotations aux amortissements et le report du résultat de 2023. Notre budget prévisionnel d'investissement s'élève à 105 564,78 € en tenant compte d'un reste à réaliser 2023 de 320 €.

A noter que notre budget réel d'investissement sera de 81 244.78 € hors chapitres d'ordre (040) qui sont des écritures comptables ne donnant pas lieu à décaissement et encaissement (l'ordre de transfert entre sections correspond à la neutralisation de la dotation aux amortissements liée à la subvention versée à la Ville pour des travaux aux Marronniers).

Nos dépenses d'investissement porteront sur la réhabilitation d'un logement de la résidence des Marronniers (32 000  $\in$ ), le rééquipement de logements aux Marronniers, temporaires et d'urgence (8 000  $\in$ ) et informatique (2 000  $\in$ ).

La somme affectée en immobilisation corporelle consiste en une réserve disponible pour des investissements matériels.

Accusé de réception en préfecture 067-216704379-20240404-08-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

## Département du Bas-Rhin

## Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation:

14 mars 2024

Date de publication :

05 avril 2024

Administrateurs en fonction: 17

Présents: 10 Absents: 7 Procurations: 0

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 mars 2024

Etaient présents sous la présidence de, M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Carine OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Marc KALINOWSKI, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir: 0

Absents excusés: 5
Mme Béatrice STEFANIUK
M Michel OBERLE
Jean-Robert WILT
M Jean-François SCOT
Mme Sabrina MILLETTI

Absents non excusés : 2 Mme Laurence WAGNER Mme Marie-Antoinette KLEIN

# Délib n°08-2024 Subvention association le Moulin de l'espoir

Le Moulin de l'Espoir propose deux activités : la boutique alimentaire et la vesti-boutique. En 2023, la boutique alimentaire a bénéficié à 175 ménages (479 personnes dont 181 enfants et 25 nourrissons), soit en moyenne 78 ménages par mois. Le vestiaire installé depuis novembre 2022 au Quai du Château a ouvert ses portes à 147 reprises en 2023.

Dans son budget prévisionnel 2024, le Moulin de l'Espoir prévoit une subvention du CCAS d'un montant de 40 000 €, identique à celle attribuée en 2023.

Le Moulin de l'Espoir note toutefois pour 2023 :

- Une augmentation importante d'achat de produits auprès des commerces locaux suite à une réduction des livraisons de la part de la Banque Alimentaire.
- Une baisse des recettes auprès des bénéficiaires, avec une augmentation des crédits accordés.
- Une première année pleine d'ouverture du « Vestiaire » qui aura permis de compenser en modeste partie (près de 4 000 €) l'insuffisance de crédits de l'activité de l'épicerie.
- Une réduction importante des disponibilités : déficits de 10 000 € en 2022 et 20 000 € en 2023 et une nécessité de reprise de plus de 14 000 € en prévisions pour 2024.

Pour 2024, l'association prévoit :

Accusé de réception en préfecture 067-216704379-20240404-08-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

- de continuer à apporter une aide alimentaire aux savernois en difficulté
- d'accorder un soutien à travers des accompagnement individuels
- de mener des actions collectives telles que les ateliers cuisine
- de remplacer les chambre froides de l'épicerie

Il est proposé l'octroi d'une subvention de 40 000 €.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 29 juin 2010, une convention de coproduction a été signée entre le CCAS de Saverne et l'épicerie sociale gérée par l'association « Le Moulin de l'Espoir ».

L'article 5 de ladite convention précise que ce montant doit être soumis au vote du Conseil d'Administration au cours du 1er semestre de l'année et arrête le calendrier des mandatements comme suit :

- versement de 70 % du montant accordé, courant du 1er semestre de l'année
- versement du solde des 30% restant, à la fin du second semestre et à réception de tous les documents réclamés dans la convention de co-production et validés par les services.

Il est demandé au Conseil d'Administration de délibérer.

#### Délibération

Monsieur ARBOGAST quitte la séance

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de verser une subvention de 40 000 € au Moulin de l'Espoir comme suit :

- versement de 70 % du montant accordé, courant du 1er semestre de l'année
- versement du solde des 30% restant, à la fin du second semestre et à réception de tous les documents réclamés dans la convention de co-production et validés par les services

Pour délibération conforme, le 04 avril 2024

Le Président, Stéphane LEYENBERGER

Le Secrétaire de séance Damien RIHOUX

Accusé de réception en préfecture 067-216704379-20240404-09-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

# Département du Bas-Rhin

### Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation:

14 mars 2024

Date de publication:

05 avril 2024

Administrateurs en fonction: 17

Présents: 10 Absents: 7 Procurations: 0

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 mars 2024

Etaient présents sous la présidence de, M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Carine OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Marc KALINOWSKI, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir: 0

Absents excusés: 5 Mme Béatrice STEFANIUK M Michel OBERLE Jean-Robert WILT M Jean-François SCOT Mme Sabrina MILLETTI

Absents non excusés : 2 Mme Laurence WAGNER Mme Marie-Antoinette KLEIN

# Délib n°09-2024 -Subvention association APEDI « IME Frais d'équipement, de fournitures et de sorties pédagogiques »

L'APEDI sollicite le CCAS pour l'obtention d'une subvention pour l'IME Le Rosier Blanc qui se situe à Saverne.

L'IME dispose de 4 agréments pour l'accueil et l'accompagnement de 54 enfants et adolescents de 6 à 20 ans présentant une déficience mentale moyenne à sévère, avec des troubles associés, présentant un polyhandicap, des troubles envahissants du développement et des troubles autistiques.

L'IME propose pour ces enfants un accompagnement éducatif et sanitaire. Pour cela, deux professeurs des écoles spécialisés sont mis à disposition à temps plein par l'Education Nationale ainsi qu'un professeur d'éducation religieuse présent un après-midi par semaine.

42 enfants sur les 54 accueillis à l'IME profitent quotidiennement de ces temps de classe sur l'année 2023/2024.

L'Education Nationale met à disposition son personnel mais ne participe pas à l'équipement des 2 classes mises à disposition par l'IME. Les frais d'équipement, de matériel pédagogique, de fournitures scolaires, des sorties pédagogiques et des équipements de protections COVID sont intégralement assumés par l'IME. Ces charges représentent 12 450 € /an.

Accusé de réception en préfecture 067-216704379-20240404-09-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

L'association demande l'attribution d'une subvention de 3 500 € pour participer aux frais d'équipement, de fournitures et de sorties pédagogiques.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer.

### Délibération

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir débattu décident à l'unanimité de verser une subvention de 3 500 €.

Pour délibération conforme, le 04 avril 2024

Le Président Stéphane LEYENBERGER

Le Secrétaire de séance Damien RIHQUX

Accusé de réception en préfecture 067-216704379-20240404-10-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

# Département du Bas-Rhin

## Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation:

14 mars 2024

Date de publication :

05 avril 2024

Administrateurs en fonction: 17

Présents: 10 Absents: 7 Procurations: 0

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 mars 2024

Etaient présents sous la présidence de, M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Carine OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Marc KALINOWSKI, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir: 0

Absents excusés: 5 Mme Béatrice STEFANIUK M Michel OBERLE Jean-Robert WILT M Jean-François SCOT Mme Sabrina MILLETTI Absents non excusés : 2 Mme Laurence WAGNER Mme Marie-Antoinette KLEIN

# Délib n°10-2024 - Subvention association APEDI « Entrées piscine 2024 IME »

L'APEDI sollicite le CCAS pour l'obtention d'une subvention de 2 500 €.

La subvention servira à payer la moitié des entrées à la piscine de Saverne pour les enfants et les adolescents scolarisés à l'IME Rosier Blanc en 2024.

L'objectif des cours de natation est de permettre aux jeunes d'appréhender l'eau, d'en avoir moins peur, d'apprendre à nager et d'être plus autonomes.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne est également sollicitée pour une subvention du même montant.

Une subvention de 2 500 € avait été accordée en 2023.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer.

### Délibération

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir débattu décident à l'unanimité de verser une subvention de 2 500 €.

Pour délibération conforme, le 04 avril 2024

Le Président, Stéphane LEYENBERGER Le Secrétaire de séance Damien RIHQUA

Accusé de réception en préfecture 067-216704379-20240404-11-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

# Département du Bas-Rhin

## Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation:

14 mars 2024

Date de publication:

05 avril 2024

Administrateurs en fonction: 17

Présents: 10 Absents: 7 Procurations: 0

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 mars 2024

Etaient présents sous la présidence de, M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Carine OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Marc KALINOWSKI, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir: 0

Absents excusés : 5 Mme Béatrice STEFANIUK M Michel OBERLE Jean-Robert WILT M Jean-François SCOT Mme Sabrina MILLETTI Absents non excusés : 2 Mme Laurence WAGNER Mme Marie-Antoinette KLEIN

#### Délib n°11-2024 – Subvention association APEDI « Maison de la nature IME»

L'APEDI sollicite le CCAS pour l'obtention d'une subvention de 5 624 €.

La subvention permettra la création d'une « maison de la nature. » au sein des espaces extérieurs de l'IME le Rosier Blanc d'un montant global estimé à 16 624 €.

Cet espace sera construit par les jeunes de l'IME et leurs permettra d'apprendre sur la biodiversité et les gestes écoresponsables. La maison de la nature permettra également aux jeunes de l'IME de s'ouvrir et d'accueillir d'autres jeunes venant des établissements scolaires partenaires du bassin de Saverne.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer.

### Délibération

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir débattu décident à l'unanimité de verser une subvention de 1 662 € soit 10 % de la somme globale.

Pour délibération conforme, le 04 avril 2024

Stéphane LEYENBERGER

Le Secrétaire de séance Damien RIHOL

Accusé de réception en préfecture 067-216704379-20240404-12-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

## Département du Bas-Rhin

### Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation:

14 mars 2024

Date de publication :

05 avril 2024

Administrateurs en fonction: 17

Présents: 10 Absents: 7 Procurations: 0

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 mars 2024

Etaient présents sous la présidence de, M. Stéphane LEYENBERGER, Président

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Carine OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Marc KALINOWSKI, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir: 0

Absents excusés: 5 Mme Béatrice STEFANIUK M Michel OBERLE Jean-Robert WILT M Jean-François SCOT Mme Sabrina MILLETTI Absents non excusés : 2 Mme Laurence WAGNER Mme Marie-Antoinette KLEIN

## Délib n°12-2024 - Subvention association CASAS

Le Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile de Strasbourg (CASAS) a pour objectif global de contribuer à lisser les inégalités entre demandeurs d'asile hébergés en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile et ceux qui ne sont pas pris en charge, et pour ce faire, de venir en aide tout particulièrement à ces derniers.

Ceux-ci font en effet face à des difficultés particulières dans divers domaines (manque d'hébergement, précarité, problème d'accès à un accompagnement social, administratif et juridique, à l'aide d'un interprète, à des cours de français...) venant s'ajouter aux difficultés spécifiques liées à la condition de demandeur d'asile (conséquences de l'exil, isolement, besoins de soins et de conseils particuliers...).

L'association répond aux divers besoins rencontrés par des demandeurs d'asile non hébergés en CADA faute de places en nombre suffisant, par une pluralité de réponses :

- Accompagnement social et remise d'aides matérielles
- Domiciliation postale
- Recherche de possibilités d'hébergement
- Accompagnement juridique
- Aide à l'intégration : cours de FLE, suivi individuel, ateliers divers, moments conviviaux et sorties
- En complément : actions d'information et de sensibilisation sur les enjeux du droit d'asile.

Accusé de réception en préfecture 067-216704379-20240404-12-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

L'association est en lien régulier avec Accueil Sans Frontières 67 pour des personnes et familles suivies successivement par ASF67 et CASAS. Un certain nombre de personnes ou familles hébergées par ASF67 sont en effet susceptibles d'avoir été préalablement aidées/accompagnées par CASAS avant de bénéficier d'une prise en charge en CADA, et à l'inverse des personnes qui doivent quitter cette structure contactent CASAS pour une prise de relais et la poursuite de leur suivi.

En 2023, l'association a accompagné près de 1 200 personnes adultes en demande d'asile, femmes et hommes, de différents âges et nationalités, dont certaines accompagnées d'enfants. Ces personnes sont principalement domiciliées postalement à la SPADA ou à CASAS et n'ont pas de lieu de résidence stable.

L'association sollicite une subvention de 500 €. Une subvention de 400 € avait été accordée en 2023.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer

### Délibération

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir débattu décident à l'unanimité de verser une subvention de 400 €.

Pour délibération conforme, le 04 avril 2024

Le Président, Stéphane LEYENBERGER Le Secrétaire de séance Damien RIHOUX